

**PROCÈS-VERBAL DE LA 16^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES
MEMBRES DE LA CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT,
TENUE LE 26 MARS 2025 À 18H30 EN MODE VIRTUEL**

Conseil d'administration

Étaient présents en direct :

Monsieur François Pinsonneault	Président
Madame Caroline Lefebvre	Vice-présidente
Madame Sylvie Duquette	Secrétaire

Membres présents en direct : 35

Membres participants aux votes: 182

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Monsieur François Pinsonneault, président du conseil d'administration et de l'Assemblée, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et présente les personnes qui participeront à l'animation ou au soutien de l'Assemblée. De plus, des précisions importantes sur le processus de votation sont données. Le président déclare ensuite l'Assemblée officiellement ouverte à 18h31.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Monsieur Pinsonneault débute l'assemblée en lançant le vidéo préenregistré du président et chef de la direction du Mouvement, M. Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Monsieur Pinsonneault lance le vidéo préenregistré qui renseigne sur l'utilisation de la plateforme, afin d'en faciliter le bon déroulement, la votation et les interactions lors de la rencontre. À la suite du vidéo, il présente les conditions à respecter pour être un membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Après présentation, et sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu que les scrutateurs soient Madame Mélissa Lamy et Monsieur Philippe Messier.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour est faite par la secrétaire et, sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'adopter celui-ci.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2024

Considérant que le projet de procès-verbal de l'*Assemblée générale annuelle* du 27 mars 2024 a été préalablement déposé sur le site Internet de la Caisse et que cette information a été mentionnée dans l'avis de convocation, les membres ont pu en prendre connaissance en amont à la rencontre. Sur proposition dûment appuyée, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Monsieur François Pinsonneault présente le rapport du conseil d’administration. Ainsi, les sujets suivants sont abordés : 1) présentation des membres du conseil d’administration, 2) le nouvel énoncé de la mission Desjardins et 3) les principales réalisations de la dernière année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Duquette, secrétaire, fait la lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques. Aucune situation n’est à soulever.

3.3 Rapport financier

Monsieur Maisonneuve introduit la vidéo portant sur l’évolution des résultats financiers ainsi que la vidéo détaillant les faits saillants du rapport financier. Concrètement, le volume d’affaire sous gestion, le total de l’actif, le total du passif, le total de l’avoir, les revenus, les dépenses et les excédents avant ristournes aux membres sont abordés.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Caroline Lefebvre, présidente du comité ayant le mandat coopération, introduit une courte vidéo du *Bilan de l’engagement dans le milieu* afin d’illustrer l’ensemble de notre contribution à la communauté. Elle fait ensuite un retour sur les priorités d’investissement de la Caisse jusqu’en 2027 ainsi que sur la politique d’investissement de la Caisse disponible sur le site web. Pour finir, Monsieur Maisonneuve présente le solde du fonds d’aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2024.

4. Période de questions au conseil d’administration

Le président invite les membres à formuler leurs questions. Aucune question n’est soumise durant cette période.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant de présenter la répartition des excédents annuels, une courte vidéo sur la ristourne est jouée. Par la suite, Monsieur François Pinsonneault présente le projet de répartition des excédents recommandé par le conseil d’administration pour l’exercice qui s’est terminé le 31 décembre 2024 :

Excédents nets de l’exercice avant ristournes aux membres	6 647 \$
Virement réglementaire et autres ajustements	(2638) \$
• Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	(3143) \$
• Autres éléments du résultat	372\$
• Utilisation du FADM net d’impôt 2024	134\$
• Ajustement net relatif aux ristournes	(1)\$
Solde des excédents à répartir	4009 \$
Affectation d’excédents au paiement de la ristourne et FADM	(1234) \$
• Ristourne	(1350) \$
• Recouvrement d’impôt relatif à la ristourne	316 \$
• FADM	(200) \$
Affectation à la réserve générale	(2775) \$
Solde à répartir	0 \$

Monsieur Sébastien Maisonneuve présente ainsi la recommandation du conseil d’administration concernant la façon de les répartir:

Tableau présenté en milliers de \$

Ristourne versée sur le volume des comptes	145 \$
Ristourne versée sur le volume d'épargne et placement	233 \$
Ristournes versées sur le volume des Fonds	54 \$
Ristourne versée sur le volume de prêts et marges de crédit	436 \$
Ristournes sur les volumes	868 \$
Ristourne assurances	161 \$
Ristourne cartes de crédit	88 \$
Ristourne produits	198 \$
Ristourne service de placement et d'investissement	35 \$
Total de la ristourne aux membres	1350 \$
Ristourne versée au Fonds d'aide au développement du milieu	200 \$
Ristourne totale	1 550 \$

Ainsi, il est dûment proposé et appuyé que le projet de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes pour l’année se terminant le 31 décembre 2024 soient soumis au vote après l’assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d’administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection

Considérant que le président est une personne candidate, la vice-présidente, Mme Caroline Lefebvre, agira comme présidente d’élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*. Madame Sylvie Duquette, agira à titre de secrétaire d’élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Caroline Lefebvre rappelle la démarche du profil enrichi collectif. Les critères recherchés pour atteindre le profil enrichi collectif sont présentés. Elle fait la lecture du rapport du comité de mise en candidature. Pour l’assemblée générale annuelle, le conseil avait trois (3) postes à combler et trois (3) candidatures ont été reçues lors de l’appel de candidatures réalisé entre le 20 janvier 2025 et le 9 février 2025. Il est précisé que trois (3) candidatures répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

5.2.3 Présentation des personnes candidatures

Les candidats éligibles à la fonction d’administrateur cette année sont :

- Monsieur Félix Lacroix;
- Monsieur François Pinsonneault;
- Monsieur Mitchell Leahy.

Un document de présentation des candidats expliquant leur profil et un texte de motivation est disponible sur le site Internet de la Caisse.

5.2.4 Élection par acclamation

Puisque le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, les candidats ci-dessus sont élus par acclamation pour un mandat de 3 ans:

- Monsieur Félix Lacroix;
- Monsieur François Pinsonneault;
- Monsieur Mitchell Leahy.

5.3 Précision sur l’exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

Monsieur Pinsonneault rappelle les éléments qui seront soumis pour la votation et explique le fonctionnement. Il précise que la votation se déroulera du 26 mars 2025 19:28:03 au 30 mars 2025 23:59:59. Par la suite, il précise quels seront les modes de communication des résultats de la votation.

6. **Fin de la rencontre et remerciements**

À la suite de la période de votation qui s'est terminée le 30 mars 2025 à 23:59:59, il est résolu à 97.25% d'adopter la proposition de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

7. **Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Ayant épuisé tous les sujets à l'ordre du jour, Monsieur François Pinsonneault déclare l'assemblée officiellement levée le 31 mars 2025 à 11h09.